

Canada que nous nous sommes demandés ce qu'il nous restait à faire. Autrefois, l'agriculture, la forêt et les industries qui en découlent nous suffisaient. Nous n'aurions peut-être jamais eu l'idée d'aller au-delà, si l'on nous avait donné la chance d'en vivre. Mais l'Angleterre n'ayant pensé qu'à elle, le Canada a fini par se trouver à la porte de tous les pays, n'ayant plus rien à leur vendre, mais devant tout acheter d'eux. La pauvreté, l'épuisement nous a amenés à la conclusion la plus simple : Prendre notre cause en main et travailler d'abord pour nous.

Les marchandises canadiennes sont soumises à la frontière de chacun des Etats du continent européen à des droits différentiels contre le Canada qui équivalent à la prohibition directe pour une bonne partie de nos produits et à ce qui ne vaut pas mieux que la prohibition pour plusieurs autres articles. Ainsi, tandis que les producteurs de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de la Suisse, de l'Autriche, de la Suède, de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique, de la France et de l'Angleterre peuvent échanger leurs marchandises à des conditions raisonnables, le Canada est virtuellement mis dans l'impossibilité de vendre ses produits dans ces divers pays et ne peut avoir accès à un marché qui alimente 200,000,000 de consommateurs, grâce à un tarif différentiel qui équivalait à la protection.

En prenant pour exemple le tarif français qui se répète dans tous les pays de l'Europe, nous trouvons que les produits du Canada sont prohibés comme suit :

Articles.	Droits payés par les nations européennes.	Droits différentiels contre le Canada.	Plus par cent.
Navires en bois ou en fer, par tonneau.....	\$ 0 40	\$ 8 00	1,900
Fromage, par tonneau.....	8 00	36 00	350
Poisson, homard, par tonneau.....	8 00	60 00	200
Savon.....	12 00	Prohibé.
Empois.....	3 00	50 00	1,500
Alcool, par hectolitre.....	30 00	69 00	100
Coton tissé, par cent.....	15	Prohibé.
Vêtements en coton, par cent.....	15	Prohibé.
Tapis, par cent.....	10	60c. p. lb.
Couvertures, par cent.....	10	24c. "
Sellerie, par cent.....	10	Prohibé.
Gants en cuir, par cent.....	5½	Prohibé.
Cordes de chanvre, par tonneau.....	30 00	60 00	100
Engins à vapeur, par tonneau.....	12 00	80 00	550
Instruments d'agriculture, par tonne.....	12 00	36 00	200
Machines, par tonne.....	20 00	192 00	900
Machines à coudre, par tonne.....	20 00	192 00	900
Faux, par tonne.....	40 00	228 00	620
Faucilles, par tonne.....	40 00	192 00	450
Scies rondes, par tonne.....	40 00	280 00	550
Coutellerie, par cent.....	15	Prohibé.
Articles en fonte, par tonne.....	10 00	do
Couchettes et chaises en fer, par tonne.....	10 00	do
Clous forgés, par tonne.....	16 00	do
Serrures, pentures, par tonne.....	24 00	do
Effets de construction, par tonne.....	24 00	do
Vis en bois, par tonne.....	16 00	do
Ustensiles en fer pour cuisine, par tonne.....	28 00	do
Ustensiles en cuivre, par tonne.....	40 00	280 00	600
Carrosses, par cent.....	10	Prohibé.
Chapeaux et fleurs.....	En franchise.	14 p. c.
Articles en bois, par cent.....	10	18	80
Mebles, par cent.....	10	18	80
Habillements confectionnés, par cent.....	10	36	260
Chaussures, par cent.....	10	Prohibé.
Cuir, par cent.....	10	54	440
Lainages, par cent.....	10	Prohibé.